

L'industrie de la musique enregistrée de l'UE perd 170 millions d'EUR par an en raison du piratage

Un nouveau [rapport](#) de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) révèle que 170 millions d'EUR, soit 5,2 % de toutes les ventes de musique, ont été perdus dans l'UE en 2014 à cause du piratage.

Au total, 57 millions d'EUR ont été perdus sur les ventes de musique en formats physiques (par ex. les CD) et 113 millions d'EUR sur les ventes de musique en formats numériques, soit 2,9 % de toutes les ventes de musique en formats physiques et 8,8 % de toutes les ventes de musique en formats numériques.

L'étude, publiée par l'EUIPO à travers l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, analyse les ventes directes de produits musicaux du secteur de la musique enregistrée aux détaillants ou intermédiaires des marchés nationaux. Elle n'inclut pas les ventes par les distributeurs de musique, comme les plateformes en ligne, ou par les détaillants.

Le directeur exécutif de l'EUIPO, António Campinos, a déclaré:

La question de savoir si le piratage réduit ou accroît les ventes de musique enregistrée a fait l'objet de nombreuses études, avec des résultats contradictoires. Les résultats de notre étude sont conformes au consensus dominant et montrent que le piratage réduit les revenus du secteur légitime, tant en formats physiques que numériques.

L'étude est basée sur des données de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), qui représente les entreprises de la musique enregistrée et de gestion de licences musicales au niveau mondial. Elle analyse les données relatives aux ventes de 19 États membres de l'UE où 99 % de toutes les ventes de l'UE ont été effectuées en 2014.

Allemagne

En 2014, les ventes du secteur allemand de la musique enregistrée, de loin le plus grand marché de l'UE, se sont chiffrées à 1,3 milliard d'EUR. Sur ces ventes, 75 % concernaient de la musique en formats physiques (par ex. des CD). Cette année-là, le secteur allemand de la musique enregistrée a perdu 40 millions d'EUR de ventes à cause du piratage. Une moitié concernait les ventes en formats physiques et l'autre moitié, celles en formats numériques.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, 52 % de toutes les ventes de musique en 2014 étaient numériques et le total des ventes de musique s'est élevé à 1,1 milliard d'EUR. En 2014, le secteur britannique de la musique enregistrée a perdu 49 millions d'EUR de ventes à cause du piratage: 25 % concernaient les ventes en formats physiques et 75 %, celles en formats numériques.

Ensemble, l'Allemagne et le Royaume-Uni représentent plus de la moitié de toutes les ventes physiques et numériques de l'UE.

France

En 2014, les ventes de musique en France se sont élevées à 700 millions d'EUR. Deux tiers étaient des ventes physiques et un tiers, des ventes numériques. Le secteur français de la musique enregistrée a perdu 26,4 millions d'EUR de ventes à cause du piratage en 2014: 16 millions d'EUR en ventes numériques et 10 millions d'EUR en ventes physiques.

Suède

En 2014, le total des ventes de musique en Suède s'est élevé à 167 millions d'EUR. Il s'agissait principalement de ventes numériques. 9,1 millions d'EUR de ventes ont été perdus à cause du piratage, soit 7,4 % de toutes les ventes de musique. Il s'agit de troisième impact relatif le plus élevé dans l'UE. En Suède, les ventes perdues de musique enregistrée concernaient principalement les formats numériques (8,9 millions d'EUR selon les estimations).

Espagne

En Espagne, en 2014, les ventes de musique se sont élevées à 150 millions d'EUR au total, dont 58 % en formats physiques. Le secteur espagnol de la musique a perdu 9,1 millions d'EUR de ventes à cause du piratage en 2014: 2,6 millions d'EUR en formats physiques et 6,4 millions en formats numériques. C'est en Espagne que l'impact relatif du piratage est le plus élevé, représentant 8,2 % des revenus du secteur de la musique enregistrée.

Italie

En 2014, le secteur italien de la musique enregistrée a réalisé 200 millions d'EUR de ventes, dont 39 % de ventes numériques. Cette année-là, le secteur a perdu 7,8 millions d'EUR à cause du piratage, dont 3 millions d'EUR en ventes physiques et 4,7 millions en ventes numériques.

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'analyse a examiné les revenus encaissés par l'industrie de la musique enregistrée grâce aux ventes de musique physique (par ex. CD, cassettes, singles sur vinyle et albums sur vinyle) et numérique (par ex. téléchargements permanents et revenus d'abonnement à des services de streaming).

À l'aide de données de l'IFPI, le rapport estime la valeur de la perte de ventes directes du secteur de la musique enregistrée. Les ventes directes sont des ventes de produits musicaux à des détaillants ou intermédiaires des marchés nationaux (y compris les magasins de musique et autres détaillants comme les supermarchés et les plateformes en ligne). Il ne s'agit pas d'une estimation de la valeur des enregistrements musicaux acquis illégalement. Il ne s'agit pas davantage d'une estimation de ce qu'on appelle l'effet de substitution – la quantité et la valeur de la musique consommée illégalement qui aurait été achetée si le piratage n'avait pas eu lieu.

Ce rapport est le quatrième d'une [série de rapports sectoriels](#) quantifiant l'impact économique de la contrefaçon. De nouveaux rapports porteront sur des secteurs additionnels, notamment sur les médicaments, les ordinateurs, les pièces automobiles et l'alcool, et sur d'autres secteurs considérés comme vulnérables aux violations des droits de la propriété intellectuelle.

À PROPOS DE L'EUIPO

L'EUIPO est la plus grande agence décentralisée de l'Union européenne, basée à Alicante, Espagne. Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) ainsi que les dessins et modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans les 28 États membres de l'UE. Jusqu'au 23 mars 2016, l'EUIPO était connu sous le nom d'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre le risque grandissant d'atteintes aux droits de PI en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin par le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Personnes de contact pour la presse

Laura Casado

Tél.: (+34) 34 96 513 8934

Laura.CASADO@euipo.europa.eu

Claire Castel

Tél.: (+34) 2 283 9735

Claire.CASTEL@euipo.europa.eu

Ruth McDonald

Tél.: +34 96 513 7676

Ruth.MCDONALD@euipo.europa.eu